

Juin 2015

Dans le décret et l'arrêté :

Une partie de la dotation globale accordée au collège est calculée sur la base du nombre de classes.

$$\begin{aligned} \text{Volume global} &= \text{nombre de divisions} \times 2,75 \text{ h en 2016} \\ &\times 3 \text{ h à partir de 2017} \end{aligned}$$

Combien pour mon collège ?

Nombres de classes du collège	Nombre de classes par niveau				Marge 2016	Marge 2017
	6 ^e	5 ^e	4 ^e	3 ^e		
10	3	3	2	2	27,5	30
12	3	3	3	3	33	36
15	4	4	4	3	41,25	45
20	5	5	5	5	55	60
25	6	6	7	6	68,75	75



Calcul sur la base de 3 h par classe ne veut pas dire utilisation de 3 h par classe

Pour faire quoi ?

- Organiser des modalités de travail en groupe réduit, en co-animation, en groupe de besoins
- Mettre en place les enseignements de complément (latin ou langues régionales)

Sur quels enseignements ?

- Enseignements du tronc commun
- Enseignements complémentaires :
 - Enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI)
 - Accompagnement personnalisé



Attention : pas d'augmentation de l'horaire élève

Qui décide ?

Des propositions sont élaborées dans le cadre du Conseil pédagogique puis elles sont soumises, pour avis, au Conseil d'administration.

Dans la circulaire à venir :

La circulaire priorise l'utilisation de la marge à certaines disciplines.

Pour le Sgen-CFDT, l'utilisation de ces marges est un élément fort de l'autonomie pédagogique du collège.